

AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

EuroAirport, Cargo Terminal entrée D, Zone de FRET

68300 SAINT-LOUIS

Email: sandra.muller@aasec.fr

Tel: 03.89.90.45.13



Formation Qualifiante Certificat de Qualification Professionnelle : Agent de sûreté aéroportuaire - Typologie 10

Objectif de la formation

- Maîtriser : Les contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille – l'Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute – l'Inspection/filtrage du fret et du courrier – l'Inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport – l'Inspection des véhicules
- Information complémentaire : Un agent certifié T10 est également certifié T1 ; T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7 ; T8 et T9

Prérequis

- Nationalité européenne
- Casier judiciaire vierge
- Vérification des antécédents annexe du règlement (UE) 2015/1998
- Sur dossier, entretien de motivation et test d'entrée en formation
- Financement : Financement individuel, FONGECIF, financement aidé (Pôle emploi, FAJ, conseil général, etc...)

Objectifs pédagogiques et contenu de la formation

- **SURETÉ AÉROPORTUAIRE** : connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile 11.2.2
- connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté 11.2.2
- connaissance des procédures de contrôle d'accès 11.2.2
- connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport) 11.2.2
- connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité 11.2.2
- connaissance des procédures de notification
- aptitude à identifier les articles prohibés 11.2.2
- aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté 11.2.2
- connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté 11.2.2
- capacité à communiquer avec clarté et assurance 11.2.2
- aptitude à identifier les articles prohibés 11.2.3.2
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.1 IFPBC
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.1 IFBS
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.2
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.3
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.4
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.5
- capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.1 IFPBC
- capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.1 IFBS
- capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.2
- capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.3

AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

EuroAirport, Cargo Terminal entrée D, Zone de FRET

68300 SAINT-LOUIS

Email: sandra.muller@aasec.fr

Tel: 03.89.90.45.13



- capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.4
 - capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles 11.2.3.1 et 11.2.3.5
 - compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage 11.2.3.1 IFPBC
 - compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage 11.2.3.1 IFBS
 - connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations 11.2.3.5
 - connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés 11.2.3.1 à 11.2.3.3
 - connaissance des exigences applicables au transport 11.2.3.2
 - connaissance des exigences applicables au transport 11.2.3.3
 - connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier 11.2.3.2
 - connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute 11.2.3.1 IFBS
 - connaissance des méthodes d'inspection/de filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier
 - connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.1 IFPBC
 - connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.1 IFBS
 - connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.2
 - connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.3
 - connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.4
 - connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement 11.2.3.2 et 11.2.3.3
 - connaissance des prescriptions légales applicables 11.2.3.2
 - connaissance des prescriptions légales applicables 11.2.3.3
 - connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté 11.2.3.5
 - connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.1 IFPBC
 - connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.1 IFBS
 - connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.2
 - connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.3
 - connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.4
 - connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.5
 - connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité 11.2.3.5
 - connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport 11.2.3.5
 - connaissance des techniques d'inspection des véhicules 11.2.3.4
 - connaissance des techniques de fouille manuelle 11.2.3.1
 - connaissance des techniques de fouille manuelle 11.2.3.2
 - connaissance des techniques de fouille manuelle 11.2.3.3
 - connaissances des exigences d'inspection/de filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté 11.2.3.2
 - connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFPBC 11.2.3.1 IFPBC
 - connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFBS 11.2.3.1 IFBS
 - connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté 11.2.3.4
 - Formation équipements théorique
 - Formation IMAGERIE et PRATIQUE Équipements
- **SÉCURITÉ :**
- UV 1 - Module Secourisme - Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail - Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
 - UV 2 - Module environnement juridique - Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires - Connaître les dispositions utiles du code pénal - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche
 - UV 3 - Module gestion des conflits - Connaître les outils de transmission - Savoir transmettre des consignes - Réaliser une remontée d'informations

AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

EuroAirport, Cargo Terminal entrée D, Zone de FRET

68300 SAINT-LOUIS

Email: sandra.muller@aasec.fr

Tel: 03.89.90.45.13



- UV 4 - Module stratégique - Etre capable d'analyser les comportements conflictuels - Etre capable de résoudre un conflit
- UV 7 - Module sensibilisation aux Risques Terroristes
- **ANGLAIS AÉROPORTUAIRE** : - Les termes techniques aéroportuaires - Révisions du lexique d'expressions les plus courantes et des formules de politesse - Mises en situation au poste d'inspection filtrage en langue anglaise - Vocabulaire opérationnel, expressions utiles, service à la clientèle
- **TECHNIQUES RELATIONNELLES** : - La relation de face à face - La relation dans les situations difficiles et la gestion des flux des personnes - La communication au sein d'une équipe - Conseil en image personnelle et professionnelle - Interculturalité - Accueil des usagers- Gestes et postures
- **SENSIBILISATION AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES CAT 12 - PERSONNEL DE SÉCURITÉ CHARGÉ DE L'INSPECTION DES PASSAGERS ET DE LEURS BAGAGES, DU FRET, DU COURRIER OU DES RESSERVES** : - La réglementation IATA - Les divergences des états et des exploitants - Les classes de danger - Les étiquettes de danger et de manutention - La reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées - Les dispositions relatives aux marchandises dangereuses transportées par les passagers et les membre d'équipage - Les procédures d'urgence

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Au cœur de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, AAS formation vous accueille au sein de ses locaux et vous présente son équipe pédagogique composée de 3 instructeurs en sûreté de l'aviation civile, 'un instructeur certifié IATA et OFAC en marchandises dangereuses, un instructeur en "Sauveteur Secouriste du Travail" et "Risques terroristes" et un instructeur en sécurité.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés.
- Matériels SST
- Simulateur d'imagerie radioscopique (LOGYx)
- Valise pédagogique
- Ecrans TV - Vidéoprojecteurs - PC
- Armes neutralisées
- Plateau technique
- Mise à disposition en ligne de documents supports pendant et à la suite de la formation
- La formation est animée par un instructeur certifié en sûreté de l'aviation civile

Validation et suivi des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certification ENAC + Certificat de Qualification de la Branche délivrée par la C.P.N.E.F.P sur décision du jury paritaire.

Examen tronc commun sécurité :

- Épreuve théorique sous la forme d'un QCM.

Examen (Certification) :

- Les évaluations des actions de formation initiale sont menées conformément au référentiel, sous réserve de l'arrêté ministériel fixant la réglementation du CQP ASA
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- Connaissance des techniques d'inspection de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.